

THEME 2.

***Les activités de loisirs et professionnelles
liées à la Mer d'Iroise***

CARACTERISATION DES ACTIVITES

POTENTIEL

THEME 2 : Les activités de loisirs et professionnelles liées au milieu marin

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1. Les activités nautiques liées à l'Iroise

1. Les installations de plaisance : ports, mouillages
2. Les centres et sports nautiques

Partie 2. Les activités de pêche amateur en milieu marin

1. La pêche à pied de loisirs
2. La pêche maritime de loisirs : pêche plaisance
3. La chasse sous-marine

Partie 3. Les activités de pêche à pied professionnelle et semi-professionnelle

1. La pêche à pied professionnelle
2. Les usages récréatifs et semi-professionnels

Les activités liées au milieu marin peuvent se scinder en trois catégories :

→ Les *activités de loisirs et de sports nautiques* impliquant le milieu marin comme centre d'intérêt principal mais n'engendrant aucun prélèvement de la ressource ; il s'agit de la plongée, de la voile, du kayak de mer, et, d'une partie du tourisme motonautique.

→ Les *activités de pêche amateur* induisant un prélèvement de la biomasse du milieu marin. Sont concernés à cet effet, la pêche à pied, la chasse sous-marine et la pêche plaisance à partir des embarcations (ligne, palangre, casier et trémail).

→ Les *activités de pêche professionnelle* conduisant à un prélèvement de la biomasse du milieu marin destinée à la vente. Dans le cadre de l'étude est concernée la pêche à pied à caractère professionnel.

Partie 1. LES ACTIVITES NAUTIQUES LIES A L'IROISE

Le nautisme finistérien représente plus de 400 structures orientées exclusivement vers le nautisme (120 associations, 275 industries et commerces, 17 ports de plaisance), près de 275000 pratiquants en 1997 (dont 140000 en pratique individuelle), 1.8 milliard de francs de chiffre d'affaires pour 2700 emplois équivalent temps plein (dont 2150 emplois permanents)¹.

1. Les installations de plaisance : ports, mouillages

11. L'aperçu départemental

En 1997, un recensement des mouillages sur le littoral du Finistère² a été effectué. Il a permis de dégager les points suivants :

→ sur un volume total de 22.707 mouillages, 63.5% sont localisés dans les ports,

→ 8280 mouillages ont été relevés hors ports dont 25.8% sont groupés, 16.8% sont individuels et plus de 57% non autorisés.

Même si cette capacité d'accueil apparaît être aujourd'hui saturée, le Finistère a connu un effort important en matière d'équipement ces dernières années.

12. Situation de la Mer d'Iroise

En termes d'offre, au regard des statistiques issues du recensement de 1997, les équipements plaisanciers peuvent être caractérisés tels que :

→ avec un potentiel de 5451 mouillages de plaisance, la Mer d'Iroise rassemble 24% du volume départemental,

→ 7 mouillages sur 10 sont centralisés dans les ports (71.7%), dont 51% sur pontons,

→ les mouillages hors ports autorisés sont principalement groupés (503 groupés contre 52 individuels),

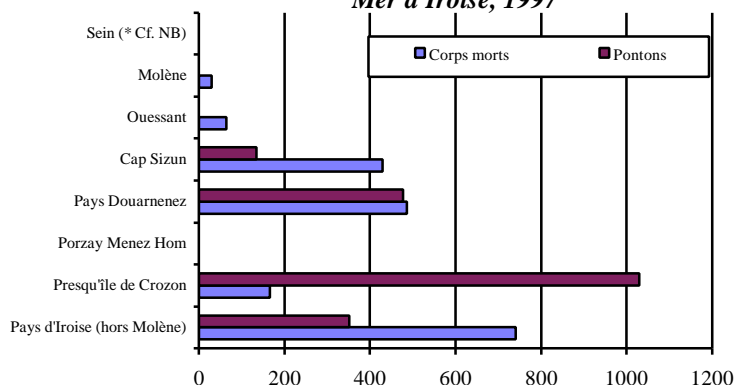
→ près de 4 mouillages sur 6 hors ports sont non autorisés.

Par répartition géographique, on constate :

¹ *Source* : Le nautisme en Finistère. Premières réflexions et propositions pour un projet nautique finistérien à l'horizon 2000-2005-2010. Nautisme en Finistère. 1998.

² *Source* : DDE du Finistère, service Maritime, Fluvial et Aéroportuaire. Recensement effectué en 1997 par un groupe de travail de la DDE.

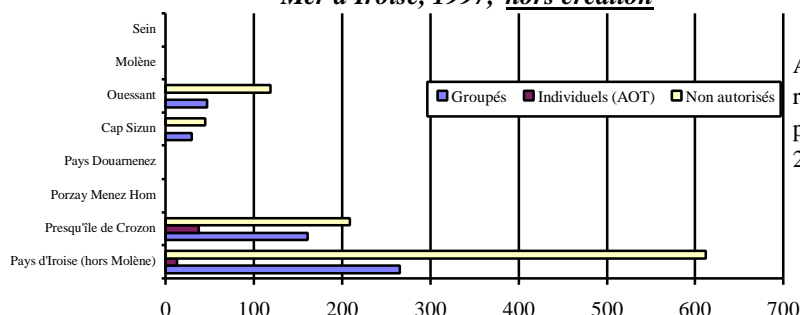
Répartition des mouillages dans les ports de la Mer d'Iroise, 1997



La Presqu'île de Crozon, le Pays d'Iroise et le Pays de Douarnenez rassemblent 83% des mouillages des ports de la zone d'étude. Tout mouillage confondu, les ports les plus équipés sont Douarnenez (964), Crozon-Morgat (712), Camaret (464), l'Aber-Ildut-Lanildut-Porscave-Kerglonou (403), Audierne-Esquibien-Plouhinec (270), et, Le Conquet (220).

Source : DDE, SMFA, 1997.

Répartition des mouillages hors ports de la Mer d'Iroise, 1997, hors création



Avec 890 mouillages, le Pays d'Iroise rassemble 57,8% du volume total du périmètre. La presqu'île de Crozon couvre 26,5% des mouillages.

Source : DDE, SMFA, 1997.

Afin d'identifier l'état de la demande en mouillage, une consultation des gestionnaires de ports de plaisance (enquête SAFI³) a été entreprise. L'enquête a mis en évidence une saturation des ports de plaisance liée à l'existence de listes d'attente (fait pouvant être récent ou plus ancien, selon les ports).

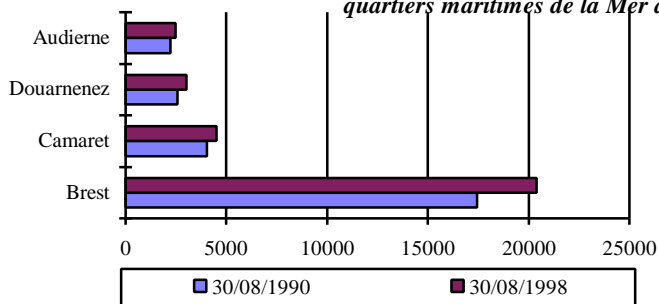
Ce phénomène dévoile l'engouement de la plaisance dans le Finistère. L'évolution de la flotte de plaisance finistérienne a connu les évolutions suivantes :

- un essor important sur plusieurs années entre 1975 et 1991, elle a pratiquement doublé,
- un ralentissement général des nouvelles immatriculations depuis le milieu des années 1980, à nuancer cependant selon les types de navires et les tonnages⁴.

L'attrait de la plaisance peut se mesurer à travers :

→ l'évolution des immatriculations de bateaux plaisanciers. Par quartier maritime de la Mer d'Iroise, les statistiques⁵ du parc des bateaux de plaisance sont :

La flotte de bateaux plaisanciers immatriculée sur les quartiers maritimes de la Mer d'Iroise



En 1998, 30393 bateaux plaisanciers sont immatriculés, soit une évolution du parc de +15,7% depuis 1990.

En termes de composition du parc, 80% de l'effectif est classé en -2 tonneaux (bateau de -5m de long). Cette répartition a peu évolué depuis 1990.

Source : Quartiers Maritimes

* Cf. NB : L'île de Sein n'apparaît pas dans le recensement effectué en 1997, cependant, la Mairie met à disposition une cinquantaine de mouillages communaux (source : mairie)

³ Enquête : réalisation SAFI, par contacts téléphoniques auprès des gestionnaires des principaux ports de plaisance de la zone d'étude (Lanildut, Le Conquet, Plougonvelin, Camaret, Crozon-Morgat, Douarnenez-Tréboul, Esquibien-Saint Evette, Audierne). Mars 1999.

⁴ Source : N. BERNARD 1993. Ports de plaisance et structuration de l'espace littoral finistérien. Thèse de doctorat.

⁵ Précaution : les bateaux immatriculés sur les quartiers maritimes de la Mer d'Iroise ne naviguent pas obligatoirement sur la zone d'étude

→ *le dynamisme du marché des bateaux neufs et d'occasion*. Les caractéristiques du marché dans l'Ouest de la France permettent d'identifier un intérêt prononcé pour les bateaux neufs de petite taille, et, un véritable boom de l'occasion (exemple : le marché du bateau ancien à moteur progresse de 21% dans l'ouest en 1998 contre 6.3% à l'échelle nationale).

Afin de s'offrir des bateaux plus grands avec un budget limité, la clientèle s'oriente vers l'occasion. Ainsi, en 1998, sur les 1995 nouveaux bateaux immatriculés auprès des quartiers maritimes présents sur la zone d'étude, 76% sont issus du marché de l'occasion⁶.

Les ports de plaisance de la zone connaissent régulièrement des travaux de réfection ou d'aménagement (Annexe Liste de travaux effectués sur les ports de plaisance de la zone de 1996 à 1998). Enfin, face au constat d'une capacité d'accueil de plus en plus saturée et pour faire face à l'affluence grandissante des plaisanciers, des axes d'actions peuvent se définir⁷ :

→ développer et encourager la pratique de mouillage collectif. Peu coûteux, respectueux de l'environnement, ce système constitue un bon compromis entre l'équipement lourd et le stationnement anarchique,

→ réhabiliter des friches portuaires libérées des autres activités (pêche ou commerce),

→ compléter le maillage des ports de plaisance.

Sur les principaux ports de plaisance de la Mer d'Iroise⁸, la consultation des gestionnaires a permis d'évaluer l'impact économique de l'activité de plaisance en termes d'emplois directs :

→ 11 emplois permanents (équivalent temps plein) sur l'ensemble de l'année,

→ 14 emplois saisonniers (équivalent temps plein) répartis, en majorité, sur 2 mois (juillet/août),

→ du personnel bénévole (associations de plaisanciers) se relayant sur certains sites.

Par ailleurs, on estime⁹ le nombre d'emplois professionnels travaillant autour d'un port de plaisance à 12 emplois pour 100 bateaux¹⁰. Face à ce constat, les ports de plaisance représentent un élément moteur des communes littorales.

L'estimation de l'impact des ports de plaisance sur l'emploi induit se heurte à plusieurs obstacles, parmi lesquels le critère polyvalent des entreprises artisanales et commerciales, et la part variable des usagers de ports de plaisance par rapport à l'activité professionnelle de pêche. Les retombées économiques semblent cependant indéniables, ainsi, en Finistère, l'industrie et le commerce nautiques représentent près de 300 entreprises (soit 2000 salariés)¹¹. Ces entreprises se répartissent en trois secteurs principaux : 1. La construction de bateaux, d'engins de plages et d'équipements, 2. Les services : location, assurance et entretien, 3. L'occasion : revente de bateaux et d'équipement. Ces entreprises sont principalement réparties sur le Finistère Ouest et Sud (45.5% en Finistère Ouest, 33.3% en Finistère Sud, 13% en Finistère Nord et 8.4% sur l'intérieur).

Enfin, longtemps considérés comme des parkings à bateau, les ports de plaisance associés aux sports nautiques sont porteurs d'une image valorisante, dans laquelle se mêlent dynamisme, évasion, liberté et plaisir. Le port se présente comme un espace magique, cristallisant les valeurs attribuées à la mer et aux bateaux. Le port de plaisance devient une image de marque, garant d'une qualité de vie et du dynamisme local.

2. Les centres et sports nautiques

La mer d'Iroise rassemble 10 centres et clubs nautiques dont un sur Ouessant (Club nautique de Kornog). La pratique des sports nautiques (voile, aviron de mer, canoë-kayak, char à voile, plongée) est réalisée, chaque

⁶ Sources : article de presse Ouest-France 9/03/99 " Plaisance : encore à la hausse en 99". R. COSQUERIC, d'après des informations du Centre Administratif des Affaires Maritimes de septembre 1997 à septembre 1998.

⁷ Source : R. LOUZAOUEN, Seizième conférence maritime de l'atlantique, Tourisme et Littoral. 1996. Et article Ouest France 26/03/99 "Le nautisme manque de mouillages". J. LE MEUR

⁸ Ports de plaisance concernés : Lanildut, Le Conquet, Plougouvelin, Camaret, Crozon-Morgat, Douarnenez-Tréboul, Esquibien-Saint Evette, Audierne.

⁹ Source : Etude réalisée par la Fédération Française des Ports de Plaisance. 1997.

¹⁰ avec les 3911 mouillages autorisés dans les ports de la Mer d'Iroise, 470 personnes (emplois directs) travailleraient autour des ports de plaisance, en se référant uniquement à l'enceinte du port.

¹¹ Sources : Article de presse Le Télégramme "le poids du nautisme en Bretagne" du 1/12/1998 et Le nautisme en Finistère Premières réflexions et propositions pour un projet nautique finistérien. 1998.

année, par une clientèle issue du milieu scolaire, d'un cadre sportif ou touristique. Par secteur, les chiffres clés formulés, sur la Mer d'Iroise, sont :

Cadre de la pratique des sports nautiques	Rubriques	Mer d'Iroise	Caractéristiques « Mer d'Iroise » et Tendances départementales
SCOLAIRE	Classes de Mer 1996/1997	14910 journées, représentant 59 classes et 1405 enfants accueillis	Activité répertoriée sur 3 centres et clubs nautiques de la zone (Camaret, Crozon Morgat et Tréboul).
	Activités nautiques scolaires en externat dans le Finistère 1996/1997	15811 séances dans le primaire et 1792 dans le secondaire	Activité rencontrée sur 8 centres et clubs nautiques de la zone. A l'échelle départementale, la répartition des sports choisis par les écoles est de 87.8% pour la voile, 9.7% pour le canoë-kayak et 2.6% pour le char à voile dans le primaire, et pour le secondaire, de 83% séances de voiles, 18% en canoë-kayak et 9% en char à voile
SPORTIF	Toutes activités confondues, 1997	350 licences dont 51% adultes	En 1997, pour les 7120 licences dans les sports nautiques, 71.5% sont pour la voile, 14.2% l'aviron, 9% canoë-kayak, 5% le char à voile et surf réunis
TOURISTIQUE	groupe 1997	4499 vacanciers	En 1997, 97.000 vacanciers ont pratiqué le tourisme nautique dans le Finistère. En nombre de séances, les secteurs d'activités concernés sont : 59% Voile, 12% Canoë-kayak, 9% Plongée, 8% location Point Passion Plage (dériveur, catamarans, planche à voile), 3% Char à voile, 3% Navigation sur les bateaux patrimoine, 1% Aviron et 0.5% Surf.
	individuel 1997	13918 vacanciers	

Source : Nautisme en Finistère

En termes d'emplois, sur l'ensemble des centres répertoriés de la zone d'investigations, en 1997, on relève 255 emplois répartis à 80% en encadrement, 12% en services et maintenance et 8% en administration. Sur l'ensemble de l'effectif, on dénombre 38 postes équivalent temps plein, 47 saisonniers longs, 161 saisonniers courts et 5 à temps partiel, pour un chiffre d'affaires de 19.7 millions de francs¹².

Une étude plus approfondie des pratiques nautiques et du lieu de réalisation compléterait cette première approche (ex. sites de sorties de plongée, visites d'épaves, les promenades en mer....).

Partie 2. LES ACTIVITES DE PECHE AMATEUR EN MILIEU MARIN

Les pratiques de pêche de loisirs sont nombreuses et diversifiées. La pêche maritime de loisirs est réglementée à travers le décret 90-618 du 11/07/1990 : est considérée comme activité de pêche amateur, la pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille, et, ne peut être colporté, exposé ou vendu. Elle est exercée à partir de navires ou embarcations autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche, soit en action de nage ou de plongée, soit à pied sur le domaine public maritime. La pêche maritime de loisirs est soumise à des dispositions particulières, à des tailles minimales de captures autorisées et à des règlements applicables aux pêcheurs professionnels en ce qui concernent les caractéristiques et conditions d'emploi des engins de pêche, les modes et procédés, zones et périodes, interdictions et arrêtés de pêche.

En préambule, il convient de préciser que ces activités étant du ressort du loisirs et le plus souvent réalisées à titre individuel, les informations sont peu disponibles.

1. La pêche à pied de loisirs

Les pêcheurs à pied se mobilisent sur les grandes marées, l'essentiel de l'effort de pêche est concentré sur le jour du plus fort coefficient et le jour qui le précède. La pêche à pied est appréciée des populations maritimes et des touristes. La proportion de retraités est importante, population particulièrement attachée à ce loisir. L'activité de pêche s'exerce sur trois types de milieux : les fonds meubles (favorables à la pêche des palourdes, coques, praires

¹² Source : Nautisme en Finistère. Postes saisonniers longs : 6 à 8 mois, Postes saisonniers courts : 2 à 3 mois.

et appâts), les substrats durs (bivalves et gastéropodes) et la zone non découvrante (territoire des crevettes, praires, palourdes...) ¹³, propices à la pratique de diverses pêches à pied.

La configuration du littoral de la Mer d'Iroise est favorable à la pêche à pied, un bon nombre de sites étant aisés d'accès. Géographiquement, l'activité de pêche à pied s'exerce sur les secteurs suivants :

. En frange littorale

Le 17 et 18 septembre 1997, lors de grandes marées (coefficients 116 et 117), l'IFREMER a organisé des survols aériens du littoral finistérien. Ces observations doivent être considérées comme indicatives mais elles permettent d'identifier les secteurs de prélèvement. Les comptages ont permis de dénombrer ¹⁴ :

- 188 pêcheurs dont 74% évoluant sur des substrats rocheux, de Lampaul Plouarzel à Locmaria-Plouzané (côte littorale du Pays d'Iroise),
- 596 pêcheurs dont 66% sur des sédiments meubles, de Lanvéoc (Pen ar Vir) à Argol (Pointe de Kéric), pourtour de la Presqu'île de Crozon,
- 243 pêcheurs dont 54% sur des substrats rocheux, en fond de baie de Douarnenez, de Saint-Nic à Kerlaz (anse de Ris).

A titre indicatif, on remarque l'effet mobilisateur du pourtour de la presqu'île de Crozon, rassemblant, lors des survols aériens de la zone, près de 3 pêcheurs sur 5 du littoral de l'Iroise.

. Sur les îles de la Mer d'Iroise

D'une façon générale, la pêche à pied récréative est une tradition insulaire, destinée à la consommation familiale. La pêche est réalisée principalement par les insulaires et en période hivernale, les continentaux se déplaçant sur les îles lors de grandes marées.

Les activités de pêche à pied sur l'île d'Ouessant sont limitées par les faibles surfaces découvertes aux basses mers. En effet, malgré la longueur de la côte, les fonds exploitables pour la pêche à pied sont réduits. La surface totale découverte est faible, et, seule une fraction constitue un biotope favorable aux espèces exploitées par ce type de pêche : ormeau, étrille, crevette et bigorneau. La zone de pêche à pied la plus fréquentée des ouessantins et des vacanciers est localisée en fond de baie de Lampaul, du fait de son accessibilité et des caractéristiques du biotope ¹⁵.

L'archipel de Molène constitue un milieu potentiellement favorable à la pêche à pied du fait de la grande surface d'estran découverte en basse mer. L'archipel a été réputé pour l'exploitation des ormeaux, cette espèce s'est cependant raréfiée. Les espèces actuellement recherchées sont l'étrille, la crevette rose et des petites espèces de poissons de rochers. Béniguet est l'île plutôt fréquentée par les continentaux (conquétois, en particulier), de par sa proximité du continent et sa facilité d'accès ¹⁶.

Les coutumes de pêche à pied de basse mer perdurent sur l'île de Sein. Les insulaires, toutes catégories d'âge confondues, recherchent les ormeaux, étrilles, berniques....

En termes d'impact, la pêche récréative peut contribuer à modifier l'habitat. Des modifications peuvent être relevées selon la pratique de pêche : le retournement des blocs rocheux pour la pêche aux tourteaux, ormeaux...peut induire une mortalité de l'espèce fixée, soulevée et laissée retournée à l'envers. Concernant les espèces cibles, les captures sont normalement limitées puisque la réglementation en interdit la vente, les quantités prélevées étant destinées à la consommation personnelle.

2. La pêche maritime de loisirs : la pêche plaisance

En l'absence de données portant sur le nombre de bateaux pratiquant la pêche plaisance, le type d'engins embarqués et le nombre d'espèces pêchées, l'activité de pêche plaisance est difficile à cerner. Cependant, cette

¹³ **Source** : extrait du "Contrat de Baie, la rade de Brest et son bassin versant" : Les activités et les usages en rade, par G. VERON, IFREMER.

¹⁴ **Source** : IFREMER, Evaluation de la fréquentation des zones de pêche à pied récréative durant des grandes marées de 1997.

¹⁵ **Source** : Activités humaines en milieu marin. C. HILY et J.P. CUILANDRE. 1991.

¹⁶ **Source** : Activités humaines en milieu marin. C. HILY et J.P. CUILANDRE. 1991.

activité, menée à travers des associations, a été appréhendée. Les points clés identifiés, pour les plaisanciers fédérés, sont les suivants¹⁷ :

→ **Profil du pêcheur maritime plaisancier :**

- . en majorité 50 à 60-65 ans, 55% pêchent depuis plus de 20 ans
- . cadre moyen
- . ex-sportif ou actif
- . esprit de camaraderie : 2 à 3 personnes sur une embarcation
- . propriétaire d'un bateau sur le littoral
- . local (propriétaire d'une résidence principale ou secondaire à proximité du littoral)

→ **Type de bateau et stratégie de pêche :** Les plaisanciers ayant des objectifs de pêche sont en majorité sur de petites embarcations.

- . bateau de moins de 5 mètres, moteur Hors Bord <6ch
- . rayon d'action : bord du littoral
- . technique de pêche : engins dormants (casier), pêche de fond ou à la traîne
- . périodes de pêche : Mars -Avril /Novembre avec un pic en Juillet-Août

→ **Espèces les plus prisées :**

- . les poissons constituent l'essentiel des captures : maquereau, lieu, bar, dorade
- . araignée, homard, tourteau.

Sur le secteur des îles¹⁸, il existe deux catégories de plaisanciers : d'une part, les anciens professionnels de la pêche qui continuent à pratiquer cette activité sur les mêmes secteurs en arrêtant de commercialiser le produit (ce fait est essentiellement rencontré à Molène), et, d'autre part les plaisanciers venant principalement du continent (Le Conquet, notamment). Près de 100 bateaux plaisanciers sont estimés sur l'archipel de Molène et Ouessant.

L'activité de pêche plaisance à bord d'une embarcation peut générer des sources de conflits avec l'activité professionnelle. Les causes conflictuelles reposent sur :

- les espèces pêchées concurrentes à l'exception du maquereau,
- les zones de pêche communes,
- une confrontation de matériel et des pratiques,
- l'état des stocks,
- l'augmentation du temps libre et la méconnaissance des usages concurrents.

Enfin, le littoral de la Mer d'Iroise est favorable à la pêche à la ligne du bord (de mer ou ponton). Cette activité est pratiquée au moyen de cannes "lancer et moulinet (3.5 à 4.5m)," par un amateur de plus de quarante ans en moyenne. La pêche du bord emploie deux techniques particulières : de fond (capture : poisson de fond) ou en semi-surface (capture : poisson chasseur-migrateur). Ce loisir revêt un caractère populaire par sa facilité d'accès (peu d'investissement nécessaire). Des concours de pêche du bord de mer sont organisés par des associations locales, ils drainent des participants de l'ensemble du territoire national.

3. La chasse sous-marine

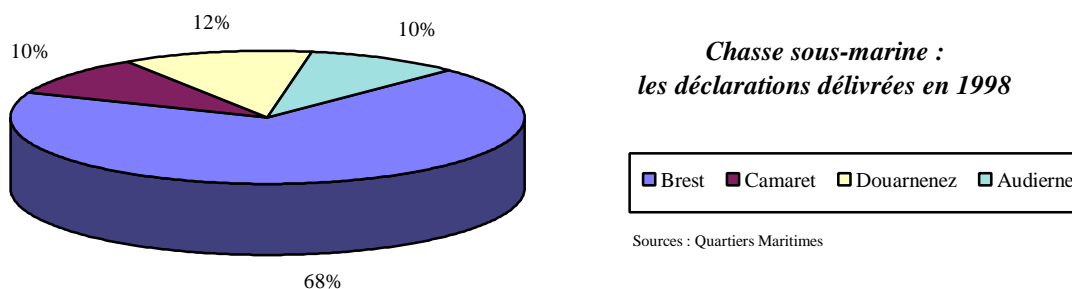
Actuellement, plus de 5700 personnes déclarent leur intention de pratiquer cette activité aux Affaires Maritimes¹⁹ de la Mer d'Iroise. Cette activité est en pleine expansion, entre 1990 et 1998, on constate une augmentation de 46% des déclarations.

Par quartier maritime, les enregistrements sont les suivants :

¹⁷ **Sources** : entretiens avec des personnes ressources : M.. VERON. IFREMER, M. BRIAND Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, et, M. CORNEC Fédération Française des Pêcheurs en Mer. Rapport Activités humaines en milieu marin. C. HILY et J.P. CUILLANDRE. 1991.

¹⁸ **Source** : Activités humaines en milieu marin. C. HILY et J.P. CUILLANDRE. 1991.

¹⁹ Ce chiffre ne prend pas en compte les chasseurs licenciés des différents clubs qui sont dispensés de cette démarche administrative.



Les espèces les plus prisées sont les araignées, les vieilles, le bar et le mullet. Il est actuellement difficile de quantifier ces prélèvements et cette activité, du fait de la non déclaration de capture auprès des instances administratives.

Sur Ouessant, ce sport semble être de plus en plus prisé par les vacanciers. Les vieilles sont les plus pêchées, parfois le bar, mais la faible étendue de côte accessible, sans embarcation, limite cette activité. A Molène (au sud essentiellement), cette activité est présente principalement sur les mois de juillet et août²⁰. Si la chasse sous marine est une activité en expansion, sur les îles, le nombre de pratiquants équipés d'une embarcation reste relativement faible.

Partie 3. LES ACTIVITES DE PECHE A PIED EN MILIEU MARIN, PROFESSIONNELLES ET SEMI-PROFESSIONNELLES

Activité traditionnelle, la pêche à pied est pratiquée par une large part de la population littorale, attachée à la pérennité de modes de pêche variés. Elle est orientée vers les coquillages, petits crustacés et poissons. Généralement pratiquée à titre de loisirs, cette pêche fait également l'objet d'un exercice professionnel délicat.

En Bretagne, près de 800 pêcheurs professionnels sont déclarés, principalement dans le Morbihan et les Côtes d'Armor, et une production globale serait estimée à quelque 1800 tonnes de coquillages.

Concernant l'encadrement réglementaire, la pêche à pied est définie par un seul critère : elle est exercée le long du rivage sans avoir recours à une embarcation. La réglementation de la pêche à pied comporte des textes anciens dont certaines dispositions sont toujours applicables aujourd'hui, et auxquels sont venus s'ajouter des textes très récents relevant de préoccupations différentes. A ces normes nationales, il faut ajouter les dispositifs réglementaires régionaux qui tiennent compte des impératifs de gestion de la ressource, de protection de la santé humaine et de prévention des conflits d'usage.

1. La pêche à pied professionnelle

Deux principales pêcheries sont relevées dans le Finistère : la pêche à pied de donax (tellines) dans le Sud du département et de pousse-pied (anatifes). La pêche à pied de donax constitue une particularité de la zone d'étude, les principales caractéristiques de cette activité sont décrites ci-dessous. Des études complémentaires sur la pêche à pied de pousse-pied compléterait la présente étude.

11. Les spécificités de la pêche à pied du donax (tellines)

Contexte²¹. Jusqu'au milieu des années 1980, le donax, communément appelé telline, était ignoré des pêcheurs finistériens et des populations bretonnes en général. La pêche de ce coquillage, de faibles dimensions (40mm au maximum) présent sur l'estran²² en grande quantité, était essentiellement le fait de pêcheurs de loisirs.

²⁰ *Source* : Activités humaines en milieu marin. C. HILY et J.P. CUILLANDRE. 1991.

²¹ *Source* : Etude des réglementation de certains usages littoraux liés à la ressource - Usages non embarqués : l'exemple de l'exploitation des gisements de tellines dans la baie de Douarnenez. Contrat IFREMER 952511124DRV. IFREMER. O. CURTIL

²² *Estran* : zone de balancement des marées

Il aura fallu la venue de pêcheurs vendéens traditionnellement voués à cette activité et poussés vers les rivages finistériens pour la recherche d'une ressource devenue rare sur leur côte pour créer une dynamique sur les côtes finistériennes. La telline, ayant une valeur marchande méconnue, son exploitation pouvait s'ouvrir à d'intéressants débouchés vers les marchés du sud de la France, de l'Espagne et de l'Italie.

Apparition d'une valeur commerciale et menaces d'une surexploitation. L'exploitation vers le milieu des années 80 des tellines en baie d'Audierne puis en baie de Douarnenez a connu en peu de temps un fort développement, lié au fait d'une pêche lucrative à faible investissement en matériel. La pêche pratiquée, par 200 à 300 pêcheurs, s'exerçait hors de tout contrôle et de toute réglementation spécifique²³, impliquant une forte pression sur les stocks. Ainsi, en 1989, en baie d'Audierne, les estimations d'activité font état d'une production moyenne journalière de 40 kg/pêcheur pour une population d'environ 200 pêcheurs. A cet effet, dans un souci de protection de la ressource, tout en garantissant l'exercice d'une activité économique, des éléments d'une politique de gestion apparaissent à partir de 1990 (dans le quartier de Douarnenez).

Ainsi, à ce jour, au regard de la carte des gisements de coquillages des zones de pêche à pied, la baie de Douarnenez est le secteur le plus concerné (gisement classé), puis la plage des Blancs sablons. Cette activité est aussi identifiée en baie d'Audierne, en limite de zone d'étude.

12. Le gisement classé de la baie de Douarnenez

121. La réglementation

L'activité de pêche à pied de tellines est encadrée par un arrêté, avec nécessité d'être titulaire d'une autorisation spéciale de pêche²⁴. L'obtention de l'autorisation de pêche à pied professionnelle de donax n'est délivrée dans la limite d'un contingent annuel d'environ de 40 autorisations et auprès des pêcheurs à pied affiliés à un régime de protection sociale attestant de leur profession. Chaque titulaire d'une autorisation de pêche des donax est tenu de déposer mensuellement auprès du quartier des Affaires Maritimes de Douarnenez/Camaret une déclaration de captures.

→ les lieux de pêche et les gisements soumis à autorisation :

Sur l'ensemble des gisements suivants, la pêche à pied de donax sur le littoral des Affaires Maritimes de Douarnenez s'exerce aux conditions suivantes :

. "l'anse de Dinan", du dimanche au jeudi, entre 7 et 21 heures (la pêche est interdite toute l'année sur la plage de Kerloch).

. "Treizmalaouen", et "l'Aber (ou Tal ar Groas)", du dimanche au vendredi, entre 7 et 21 heures. Chaque année un arrêté fixe la période d'ouverture de pêche sur le gisement dit de l'Aber.

. sur les autres gisements du littoral du quartier maritime, la pêche peut s'effectuer de jour comme de nuit, tous les jours de la semaine.

Sur l'ensemble des gisements précités, la pêche est interdite durant les mois de juillet d'août.

122. L'activité de pêche à pied de donax (tellines)

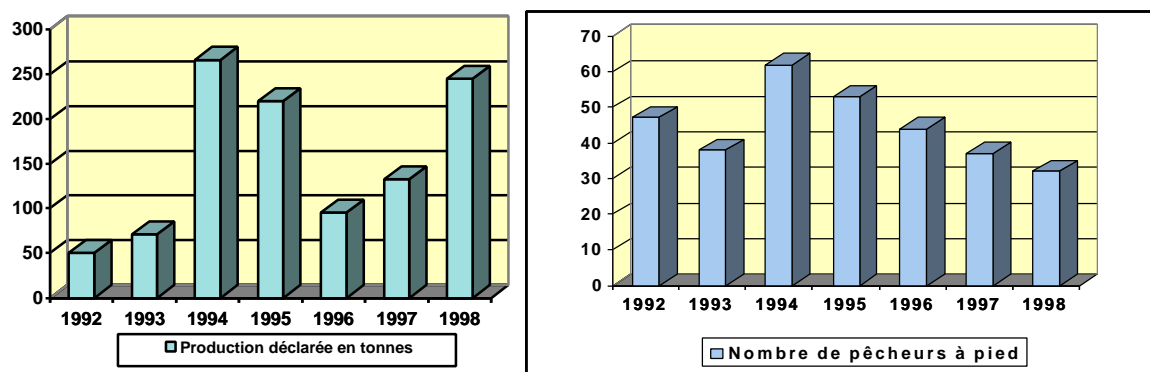
→ la ressource : les tellines se trouvent dans les sables fins, jusqu'à 10 cm de profondeur. C'est un petit coquillage au goût fin qui se consomme cuit et chaud.

→ les caractéristiques de l'activité (professionnels et prélèvements) : l'encadrement réglementaire, sur la Baie de Douarnenez, a pour objectif de limiter le prélèvement de la ressource. En 1998, 32 autorisations ont été délivrées. L'activité a fortement évolué depuis les années 1990 (de 140 pêcheurs à 32 en 1998).

²³ Les seules contraintes existantes étaient liées 1. A l'obtention de la délivrance par les affaires maritimes d'un bon de transport pour l'acheminement de la production vers le lieu de la première mise en marché, et, 2. A l'interdiction éventuelle de la circulation et du stationnement sur les plages.

²⁴ L'autorisation de pêche à pied professionnelle des donax doit être déposée entre le 1er et le 15 décembre de l'année précédant l'autorisation sollicitée.

LA PECHE A PIED DE TELLINES EN BAIE DE DOUARNENEZ



Depuis 1995, le nombre de pêcheurs est contingenté. Le nombre d'autorisations délivrées est fixé annuellement en tenant compte de l'évolution de la ressource et en fonction des demandes des professionnels.

→ **les techniques de pêche** : la pêche pratiquée à titre professionnel ne peut s'exercer qu'à l'aide d'un engin tenu exclusivement à la main et conforme aux caractéristiques suivantes : 70 cm de largeur maximale, 50 cm d'ouverture intérieure maximale, la constitution du fond et de l'arrière au moyen de barrettes disposées soit longitudinalement ou transversalement, espace minimal entre les barrettes étant de 8mm. Le tri des coquillages doit s'effectuer sur les lieux de pêche afin de rejeter à la mer les spécimens non destinés à la vente.

→ **la filière** : la vente des tellines peut s'effectuer auprès de viviers aptes à recevoir le produit (prix moyen autour de 17 à 18F par kg) avant d'être insérées dans le circuit de la grande distribution.

→ **les bassins de consommation** : le Sud de la France, Italie et Espagne. Près de 90% de la production serait exportée.

13. Le potentiel de l'activité

La pêche à pied est fortement encadrée, ceci étant les professionnels connaissent des contraintes majeures, pouvant limiter leur activité.

→ **les facteurs limitants** : reposent sur trois points.

1. La ressource. La telline est un coquillage à courte durée de vie, présentant des risques élevés de mortalité (grand froid...)

2. Le milieu. La pollution et les problèmes sanitaires sont les principaux freins à l'exercice de l'activité de pêche de donax. Les algues vertes²⁵ et le dinophysis²⁶ représentent des menaces, l'une constituant un empêchement de l'activité, l'autre représentant une interdiction à la pratique de pêche.

3. Le statut du professionnel. Les professionnels sont principalement affiliés à la Mutuelle Sociale Agricole. Dans le cas de mauvaises années (faible ressource, fermeture de gisement), des activités complémentaires ne peuvent être réalisées.

→ **les facteurs motivants** : L'encadrement de la pêche à pied, souhaité par la profession, vise le contingent annuel des autorisations et donc une gestion du stock, les dates d'ouverture, les tailles minimales de capture, la déclaration des captures, la standardisation de l'engin de pêche. L'activité contenue semble être nécessaire du fait de l'espèce pêchée et du rythme biologique.

²⁵ Algues Vertes : Cf Thème 3. L'activité agricole

²⁶ **Dinophysis** : est un algue microscopique. Présente naturellement dans les eaux littorales, les scientifiques n'ont pas établi de lien entre son développement et la pollution. Accumulée dans le coquillage, elle n'est pas détruite à la cuisson et peut engendrer des gastro-entérites et maux de tête chez le consommateur. Depuis 1984, l'IFREMER mène des analyses régulières sur le littoral pour veiller aux pics de prolifération, qui dans ce cas, entraînent des interdictions de pêche et de vente de coquillages par arrêté préfectoral.

Les pêcheurs à pied de loisirs à la recherche de tellines ne peuvent prélever une quantité supérieure à 2 kilos/jour, cette pêche s'exerce soit à la main, soit à l'aide d'un crochet à trois doigts. Les professionnels de la pêche à pied n'éprouvent pas de problèmes de cohabitation avec les autres usagers, du fait d'une activité pratiquée hors période estivale (juillet-août). La plupart des problèmes proviennent de braconniers de plus en plus équipés et organisés, se souciant peu de la ressource et de sa gestion.

2. Les usages récréatifs et semi-professionnels (saisonniers)

Certaines pêches à pied peuvent être pratiquées soit par les professionnels, le plus souvent en complément d'activité (saisonniers), soit par des usagers de loisirs. A cet effet, sur la zone d'étude, on rencontre :

→ **La pêche à pied semi-professionnelle et de loisirs à filets fixes.** Calés dans la zone de balancement des marées, les filets fixes constituent une méthode de pêche traditionnelle. Ces engins font aujourd'hui l'objet d'une réglementation précise tendant à limiter leur emploi, en raison de leur faible sélectivité et de leur positionnement sur un secteur sensible aux prélèvements. Enfin, un arrêté préfectoral fixe les conditions locales dans lesquelles le domaine public maritime peut être occupé (nombre de filets fixes autorisés, sites de pose....). Le nombre global de filets fixes pouvant être disposés sur la zone d'étude est de 145 (soit 48% du volume départemental).

. **caractéristiques et particularités de l'activité** : la pêche à pied à filets fixes ne se développe pas ou peu, c'est une activité traditionnelle en voie de disparition, de plus en plus délaissée par les professionnels. A l'origine, les autorisations de pêche étaient délivrées à la discrétion de l'Administration auprès des familles dont le père était mort au cours de la guerre 1914-18. A ce jour, retraités et demandeurs d'emplois pratiquent cette activité. En termes de gisements, les principaux prélèvements ont lieu sur la côte Nord²⁷, en baie de Douarnenez²⁸ jusqu'à la Pointe du Raz.

. **période de pêche** : Automne - début d'hiver.

. **technique de pêche** : pose de filets (50 m de long maximum, 2 mètres de hauteur maximum et une maille étirée de 120 mm au minimum) à marée basse, sur le sable ou sur des zones rocheuses.

. **ressource principale concernée** : bars et mulets.

. **filère dominante** : vente locale.

→ **La pêche à pied semi-professionnelle et de loisirs de l'exploitation goémonière.** Les algues de dérives et épaves sont concernées par ce type de pêche. Les espèces collectées sont :

ALGUES	Statut (dominante)	Caractéristiques
Laminaria hyperborea	semi-professionnel	Algues ramassées après la tempête (dérives)
Ascophillum nodosum et focus	semi-professionnel	Algues de coupe
Chondrus crispus et Gigartina stellata appelées Pioca	plaisance	Récolte de mai à octobre en côte d'Iroise et archipel de Molène principalement, en basse mer.
Algues alimentaires	semi-professionnelle	Région des Abers principalement

(pour des renseignements complémentaires, se référer à l'état des lieux pêche professionnelle, thème Algues de l'ADEUPa).

D'une façon générale, la quantité prélevée des algues est réglée par le besoin des usines (2 implantations finistériennes). Enfin, à ces activités, des pêches plus récentes existent, en bordure du littoral, comme celles des bigorneaux, gravettes, patelles....

Des recherches complémentaires permettraient de mieux cibler les activités saisonnières et marginales de la pêche à pied présentes en bordure du littoral de la Mer d'Iroise.

²⁷ **Source** : Affaires maritimes de Brest : déclaration du lieu de pêche en 1998 : Ploudalmézeau, Plouguerneau, Guisseny, Kerlouan, Plounéour-Trez, Plouarzel, Porspoder, Portsall, Le Conquet, Landunvez, Plougastel-Daoulas, Ile de Molène et Ouessant.

²⁸ **Source** : Affaires Maritimes de Douarnenez : déclaration du lieu de pêche en 1998 : Plomodiern, Plonevez Porzay, Ploeven, Camaret, Telgruc.